

# **COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**

#### **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 17 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 11/12/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Bénédicte KREBS à Jean-Paul MOREL, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Bernadette CACALY à Evelyne GRAS, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ

Absent: Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte PIGEYRE a été désigné(e).

#### **DELIB 2018.12.17.3**

**OBJET: Décision Modificative n° 2** 

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 à L 2311.3, L.2312.1 à L 2312.4, L 2313.1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 5 février 2018 approuvant le Budget Primitif de l'exercice 2018,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2018 approuvant le Compte administratif de l'exercice 2017,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11 juin 2018 approuvant la Décision Modificative n°1 du BP 2018.

Considérant la nécessité de procéder à la modification des crédits ouverts suite notamment à l'ordre de reversement pour le trop perçu au titre de la dotation de compensation de la réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP),

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Chap	Fonct°	Natures	SECTION DE FONCTIONNEMENT -	Montant
			Dépenses	
014	01	7489	Reversements sur autres attributions	14 238,00
022	01		Dépenses imprévues	- 14 238,00
			TOTAL	0

Chap	Fonct°	Natures	SECTION D'INVESTISSEMENT -	Montant
			Dépenses	
10	01	10226	Taxe d'aménagement	15 094,00
020	01		Dépenses imprévues	- 15 094,00
			TOTAL	0 €

### Le budget 2018 s'établit comme suit :

Total	9 215 450,00 €
Section d'investissement :  DM 1  DM 2	9 215 000,00 € 450,00 € 0.00€
Total	13 065 290,00 €
Section de fonctionnement :  DM 1  DM 2	12 819 290,00 € 246 000,00 € 

# Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

• APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget primitif 2018.

# Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 17/12/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 20 décembre 201820/12/2018 Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181217-lmc14618-DE-1-1



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.